





Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La commune de Saint Benoit la Forêt n'est pas exposée à de graves risques, mais notre territoire n'est pas à l'abri de certains dangers. L'article L 125.2 du Code de l'environnement stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

C'est dans le devoir d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (D.IC.R.I.M) qui :

- recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Ce petit guide de sensibilisation que nous avons voulu simple, concis et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S), document de gestion collective des évènements, consultable en Mairie.

Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Lisez-le, expliquez-en le contenu à vos enfants, conservez-le ! Votre sécurité et celle de votre famille en dépend.

Le maire, Didier Guilbault.

Les risques majeurs

Un risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique plus souvent appelé catastrophe. Il a pour caractéristiques essentielles :

- Sa gravité (possibilité de pertes humaines, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- Sa faible fréquence (au risque d'oublier de se préparer à l'éventualité)

Les différents types de risques majeurs auxquels la population peut être exposée sont :

- Les risques naturels : feux de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, canicule, grand froid...
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, biologique ...
- Les risques de transports (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.
- Les risques sanitaires (pandémie, épidémie, problèmes alimentaires,...) sont de plus en plus prégnants.

(Commune de Saint I	Benoit la Forêt	
---	--------------------	-----------------	--







Le plan communal de sauvegarde

Face à l'ensemble de ces risques, la municipalité a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune.

La cellule de crise

La **cellule de crise** municipale regroupe et coordonne sous l'autorité du maire, les différents services concernés par les risques majeurs. Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou de plans de secours spécialisés. Elle constitue un poste de commandement à l'échelle communale.

Ses fonctions sont:

- l'alerte à la population,
- l'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques ...
- l'organisation et la coordination dès la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité,
- l'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition du dispositif auprès de la Préfecture,
- l'organisation et la coordination du retour à la normale.

Ecoles : le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Le **PPMS** permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. Il prévoit les consignes à appliquer, les personnes ressources et leurs missions en cas d'alerte pour chacun des risques majeurs auxquels l'établissement est exposé. Les établissements scolaires ont élaboré et remis à jour leurs PPMS.

«N'allez pas chercher vos enfants à l'école» est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, elle est cependant indispensable. A l'extérieur, vous pouvez vous mettre en danger et gêner l'intervention des secours.







Les moyens d'alerte et d'information à la population

En cas d'alerte vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance dès à présent des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger, vous et vos proches.

Le Signal National d'Alerte (SNA): la sirène émet trois fois un son modulé de 1 minute et 41 secondes séparées par des intervalles de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes. La Radio: France Inter 92.6 ou 99.6 FM et France bleu 92.9 FM sont des partenaires identifiés par la Préfecture d'Indre et Loire pour relayer l'alerte et diffuser les consignes en cas d'accident majeur.

La commune dispose de moyens complémentaires pour informer/ ou alerter la population.

Les haut-parleurs ou ensembles mobiles d'alerte : ils équipent les véhicules de la Police Municipale.

Le porte à porte : En fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes d'agents municipaux peuvent sillonner les rues afin de diffuser l'alerte et les consignes dans toutes les habitations exposées.

Le site Internet de la commune : www.saintbenoitlaforet.fr

Vous y trouverez les informations sur l'évolution de la situation et les consignes à suivre.

Les automates d'appel : Un système d'appel en nombre permet de déclencher l'alerte sur les téléphones des personnes préalablement répertoriées.

Les fiches ci-après précisent, pour chaque type de risque, un certain nombre de mesures à prendre et de consignes de sécurité à appliquer.

Feu de forêt



On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arboré (parties hautes) est détruite. Des conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, vent, foudre...) peuvent faciliter les départs d'incendies plus ou moins importants.

Les consignes à suivre :

- Ouvrez votre portail afin de faciliter l'accès aux services de secours
- Entrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez les volets
- Coupez les gaz et l'électricité
- Ecoutez la radio : France Inter : 92.6 ou 99.6 FM France bleu Touraine : 92.9 FM
- Evitez les déplacements







Séisme/éboulements



Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches, en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le phénomène «mouvements de terrain» peut se traduire par des affaissements, des glissements de terrain, des phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Il peut aussi se traduire par des effondrements, des chutes de pierres, de blocs ou l'écroulement de masses rocheuses. Ces mouvements de terrain sont dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les consignes à suivre :

- Ecoutez la radio : France Inter : 92.6 ou 99.6 FM France bleu Touraine : 92.9 FM
- Coupez le gaz et l'électricité
- A l'intérieur : abritez-vous sous un meuble, éloignez-vous des fenêtres
- A l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments et des lignes électriques
- En cas d'éboulement éloignez-vous de la zone dangereuse
- N'allez pas chercher les enfants à l'école

Inondation



L'inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est provoquée par des pluies fortes ou persistantes.

Notre commune est concernée par un type d'inondation par ruissellement. En cas d'orages ou de fortes pluies, le long des terrains pentus, le ruissellement prend de l'ampleur et va jusqu'à provoquer la saturation des réseaux d'évacuation en contre bas.

Les consignes à suivre :

- Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage
- Ecoutez la radio : France Inter : 92.6 ou 99.6 FM France bleu Touraine : 92.9 FM
- Coupez le gaz et l'électricité
- Evitez les déplacements







Intempéries



Neige, verglas, canicule, grand froid, orages, tempêtes, vents violents sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région, pouvant provoquer des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

Les consignes à suivre en cas de canicule ou sécheresse :

- Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Les consignes à suivre en cas d'orages ou tempêtes :

- Limitez, voire évitez vos déplacements
- Ne vous engagez pas sur une voie ou une zone inondée
- Respectez les déviations mises en place
- Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débranchez les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne TV
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Mettez à l'abri les objets sensibles au vent
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches ou d'objets
- Rangez ou fixez les objet susceptibles d'être emportés
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas au fils électriques tombés au sol

Les consignes à suivre en cas de neige ou verglas :

- Utilisez des équipements spéciaux
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Prudence dans vos déplacements
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles bois/charbon
- Déneigez devant vos domiciles







Accident nucléaire



Notre commune se situe en limite de la zone des 5 à 10 kilomètres de la centrale où le seul réflexe doit être de se confiner et d'écouter la radio en cas d'alerte (Plan particulier d'intervention de la centrale ou PPI).

En cas d'accident, le Signal National d'Alerte est émis par une sirène située au sein de l'établissement. Ce signal est repris par les sirènes de la ville de Chinon.

Le risque nucléaire survient après un accident, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

Trois types d'accidents peuvent survenir :

- Accident de transport.
- Utilisations médicales.
- Dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Les consignes à suivre :

- Rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures
- Bouchez les entrées d'air / arrêtez les ventilations
- Coupez le chauffage
- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Ecoutez la radio : France Inter : 92.6 ou 99.6 FM France bleu Touraine : 92.9 FM
- Évitez de téléphoner
- Ne pas fumer

Mais aussi ...

- Ne consommez pas d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires.
- Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassezvous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous, si possible.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte.

En cas de passage de nuage radioactif, un plan départemental prévoit la distribution de pastilles d'iode. Ces pastilles permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant. Pensez à conserver ces pastilles chez vous.







Numéros utiles



Si nécessaire, tenez-vous prêts à évacuer à la demande des autorités. Prenez vos papiers d'identité, vos effets indispensables (médicaments, lunettes....), de l'eau, des vêtements appropriés, une radio à piles...

Prenez en charge votre famille et pensez à vos voisins seuls ou non autonomes.

NUMEROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112 depuis un portable

SAMU 15 ou 112 depuis un portable

Gendarmerie 17 ou 02 47 93 53 00

Mairie St Benoit la Forêt 02 47 58 00 11 ou www.saintbenoitlaforet.fr

Police Municipale Chinon 02 47 93 53 62

METEO France 0 899 71 02 38 (payant) où www.meteofrance.com

France Inter 92.6 ou 99.6 FM

France Bleu Touraine 92.9 FM

Equipement à prendre à la dernière minute :

- Téléphone portable
- Médicaments spécifiques
- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bleue

Soyez acteurs de votre sécurité et de celle de votre famille. Réalisez votre Plan Familial de mise en sécurité (PFMS).

A télécharger sur : <u>www.mementodumaire.net</u> ou <u>www.interieur.gouv.fr</u>

Informez-vous: <u>www.gouvernement.fr/risques/indre-et-loire</u>